



Procès verbal

COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 30 novembre 2022 - PV N°13

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne Marie - MM. COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc - PLU Dominique

EXCUSE : M. RAIGNIER Christian

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 26 ET 27.11.2022

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA

51595.1 BOULAZAC 2 - VERGT

DEPARTEMENTAL 2

Poule A 50160.1 PERIGORD FOOT US - PAYS FENELON

Poule B 50256.1 PERIGORD CENTRE 2 - RIBERAC 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule A 50339.1 EXCIDEUIL - BRANTOME 2

DEPARTEMENTAL 4

Poule A 50604.1 CHAMPAGNAC - HAUTEFORT GENIS SAL

LITIGES ET CONTENTIEUX

DEPARTEMENTAL 3

Poule C 50468.1 PAYS DE MONTAIGNE 2 - ST VINCENT CONNEZAC

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORMES

DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA

51593.1 BASSIMILHACOIS

51597.1 PRIGONRIEUX 2

DEPARTEMENTAL 2

Poule A 50162.1 THIVIERS ND DORDOGNE 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule D 50534.1 CHANCELADE MARSAC 2

DEPARTEMENTAL 4

Poule E 51233.1 PAYS DE MONTAIGNE 3

FUTSAL SENIORS

53119.1 NEUVIC ST LEON

CRITERIUM A 8

Poule B 53031.2 PAYS DE LA FORCE GINESTET

53045.2 PRIGONRIEUX 4

Poule C 52960.2 PAYS FENELON 4



Procès verbal

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 4

Poule A 50601.1 PERIGORD FOOT US 2

CHALLENGE FEMININES A 8

53475.1 LA ROCHE CHALAIS

53472.1 BEAUMONT BASTIDES

FORFAIT GENERAL

L'équipe de PAYS DE L'EYRAUD qui disputait le championnat FUTSAL SENIORS 24 a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80€.